

DOCTORAT

BIOLOGIE VÉGÉTALE

Ce doctorat interdisciplinaire et appliqué vous permettra d'approfondir vos connaissances dans les divers domaines de la biologie végétale.

CE PROGRAMME EN BREF

Ce programme vous permettra d'être formé en tant que chercheur par la réalisation de recherches originales et autonomes. Vous évoluerez dans un environnement de recherche complet grâce à des équipements et des infrastructures ultramodernes, et vous pourrez bénéficier des nombreux partenariats avec des organismes gouvernementaux et privés ainsi que des groupes de recherche dynamiques et à l'avant-garde dans leur secteur d'activité.

PARTICULARITÉS ET ATTRAITS

Régime d'études : temps complet ou partiel (exigence de temps complet ou de résidence d'au moins trois sessions)

Directeur de recherche : à trouver après l'admission

Crédits : 90

Dotée d'équipements et d'infrastructures à la fine pointe de la technologie, la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation vous donne accès à un laboratoire d'accueil qui pourra satisfaire vos aspirations et vos intérêts. Vingt et un professeurs actifs, dont la majorité sont subventionnés par les principaux organismes gouvernementaux, ainsi que des chercheurs associés tant à des centres de recherche gouvernementaux que privés pourront vous encadrer et auront à cœur votre réussite.

De plus, il vous sera possible de suivre certains cours à distance.

DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

- Agroenvironnement
- Agroforesterie
- Biologie cellulaire et moléculaire végétale
- Biotechnologies, génie génétique et phytogénétique
- Botanique fondamentale et physiologie végétale
- Écologie
- Environnement
- Phytoprotection (entomologie, malherbologie et phytopathologie)
- Productions végétales biologiques, durables et renouvelables
- Régie des cultures fourragères, céréalières, oléoprotéagineuses et industrielles
- Régie des cultures horticoles, ornementales, de la flore sauvage et physiologie postrécolte



Sessions d'admission : Automne/hiver/été

Conditions d'admission : La maîtrise en biologie végétale ou un diplôme jugé équivalent constitue une exigence minimale d'admission à ce programme. À titre exceptionnel, l'étudiant qui a suivi avec succès les cours de son programme de maîtrise et qui a démontré des aptitudes marquées pour la recherche peut être admis au doctorat sans être tenu de franchir toutes les étapes de la maîtrise (passage accéléré).

Le titulaire d'une maîtrise dans une discipline connexe à la biologie végétale peut également être admis au programme, mais il pourra se voir imposer une scolarité préparatoire.